

Dernière réunion du Conseil supérieur de la Fonction publique territoriale (CSFPT) de la mandature :

Le secrétaire d'État auprès du ministre de l'Action et des Comptes publics (MACP) réaffirme la volonté du gouvernement de fragiliser la Fonction publique et le service public !

Pascal Kessler, Jacky Cariou et Bruno Collignon représentaient la **FA-FPT** à cette ultime réunion de la mandature du collège des représentant.e.s des personnels.

Présidée par Monsieur Philippe Laurent en présence du Directeur général du CSFPT et du Directeur général des collectivités locales (DGCL), cette séance a débuté à 9h30 par la **présentation du rapport confié aux Formations spécialisées (FS) n° 1 et 5 (la FS5 étant présidée par la FA-FPT) portant sur « L'impact des contrats aidés dans les collectivités territoriales »** ⁽¹⁾.

Ce rapport vise à présenter comment les collectivités territoriales ont été associées, dès la création de ces dispositifs il y a trente ans, à la mise en œuvre de cette politique publique pour lutter contre le chômage, en particulier celui des jeunes et des personnes très éloignées de l'emploi.

La première partie expose les éléments statistiques relatifs aux collectivités et aux publics concernés par les contrats aidés.

La seconde partie s'appuie sur un questionnaire et des auditions de représentant.e.s de collectivités, de l'AMF, de centres de gestion, de la FNCDG et du CNFPT, pour analyser l'impact de ces contrats aidés dans le fonctionnement des services territoriaux, les recrutements et la prise en charge des contrats aidés sur des thématiques plus périphériques que l'emploi.

Enfin, douze préconisations ont été identifiées afin d'éclairer les acteurs concernés sur le rôle inclusif des collectivités territoriales dans la résorption de la précarité, du retour ou de l'accès à l'emploi pour les personnes qui en sont les plus éloignées.

Ce rapport a recueilli un avis favorable du CSFPT.

Le deuxième point inscrit à l'ordre du jour portait sur une note de problématique sur le thème « **Une reconversion professionnelle maîtrisée pour un maintien dans l'emploi réussi** ».

Cette note, soutenue sans réserve par la FA-FPT (Martine Gretener et Caroline Charruyer ont suivi ces travaux pour la FA-FPT) a également recueilli un avis favorable du CSFPT. La FA s'est exprimée pour que ces travaux initiés par la FS 2 se poursuivent dans le cadre d'une plus large auto-saisine.

Monsieur Le secrétaire d'État auprès du MACP est intervenu au cours de cette séance pour rappeler la volonté du gouvernement de mettre en application les dispositions prévues dans le cadre d'Action publique 2022, dispositions visant à remettre en cause de manière profonde l'organisation de la Fonction publique, et par là même le fonctionnement du service public.

La **FA-FPT** a réaffirmé son attachement au statut, à un service public de qualité accessible à toutes et tous, reprenant du même coup les propos tenus par le président de la République lors de sa rencontre avec l'AMF le 21 novembre dernier, rencontre au cours de laquelle il est revenu **sur la décorrélation du point d'indice, sur le recours au contrat, tout en ironisant sur le temps de travail des agentes et agents de la Fonction publique territoriale** ⁽²⁾.

La déclaration de la **FA-FPT**, s'appuyant notamment sur les données du dernier rapport annuel sur l'état de la Fonction publique pour renvoyer le gouvernement à ses contradictions, sera très prochainement mise en ligne sur notre site.

La séance s'est poursuivie par l'étude de 5 projets de décrets **sur lesquels la FA-FPT avait déposé 13 amendements**, soit à son initiative soit à l'initiative d'autres organisations syndicales du CSFPT.

Sur le projet de décret relatif au congé pour invalidité temporaire imputable au service (CITIS), nous sommes intervenus au travers de deux amendements qui ont reçu un avis favorable unanime du CSFPT pour que la présomption d'imputabilité soit effectivement prise en compte conformément aux dispositions de l'ordonnance du 19 janvier 2017.

Le gouvernement ayant refusé d'intégrer ces amendements dans la version définitive de ce projet, la FA-FPT s'est abstenue sur ce texte qui a recueilli 14 avis favorables et 14 défavorables.

Le Docteur André Guéneq qui a suivi l'ensemble de ce dossier se tient à la disposition de celles et ceux qui souhaiteraient obtenir des précisions sur ce dispositif qui ouvre de nouveaux droits aux agentes et agents.

Sur les trois projets de décrets relatifs à la filière sapeurs-pompiers professionnels, la FA-FPT a soutenu deux des trois textes, s'abstenant sur celui concernant les carrières (rôle des CAP et place de l'appréciation professionnelle). Sur ces trois textes qui au final ont recueilli un avis favorable du CSFPT, Jacky Cariou, expert FA/SPP-PATS membre du CSFPT, se tient à votre disposition pour tout éclairage complémentaire.

Le dernier texte concernait la filière culturelle (professeurs territoriaux d'enseignement artistique). La FA-FPT s'est positionnée favorablement sur ce texte qui a par ailleurs recueilli un avis favorable unanime.

Enfin, la FA-FPT a émis un avis favorable au programme d'action 2018-2022 du fonds national de prévention (FNP) rattaché à la CNRACL.

Le projet de protocole « droits syndicaux » issu des travaux de la FS 4 devrait faire l'objet d'un vœu du CSFPT afin de poursuivre la réflexion sur ce sujet d'actualité.

La séance plénière d'installation suite aux élections professionnelles est programmée pour le 13 février, la prochaine plénière ayant lieu quant à elle le 13 mars. Le Bureau du CSFPT se réunira le 20 février).

Autonome, progressiste, solidaire, à la **FA** un autre syndicalisme est possible !

(1) En ligne sur le site de la **FA-FPT**

(2) <https://www.elysee.fr/emmanuel-macron/2018/11/21/reception-en-lhonneur-des-maires-de-france-a-loccasion-du-congres-de-lamf>